

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars,  
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 14/03/2024  
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : L. Raes

Présents : V. Feltrin, C. Verollet, L. Raes, F. Gagnaire, JF. Armand, R. Chabert, A. Telmon,  
G. Soto

Excusés : M. Ortiz

N° 03-2024

**Objet : Vote du Budget Primitif 2024**

M. le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2024 :

**En Section De Fonctionnement :**

Le budget est équilibré :

- Dépenses de fonctionnement → 234718.54 €
- Recettes de fonctionnement → 234718.54€

**En Section D'investissement :**

Le budget est équilibré :

- Dépenses d'investissement → 107658.50 €
- Recettes d'investissement → 107658.50 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
prend acte et décide :

- **d'Approuver** le Budget Primitif pour l'année 2024.

Le Maire,

« certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son envoi en Préfecture  
le 21/03/2024 et de sa notification le 21/03/2024 »

